



Parts de coopérateur « B »  
émises par la Brasserie coopérative et participative de l'Orne SCRL FS

## Fiche d'information ACTION

### 1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer. L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

### 2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	Brasserie coopérative et participative de l'Orne SCRL FS
Prix :	250,00 EUR
Types d'actions :	actions nouvelles de catégorie B
Période de l'appel :	continue
Politique de dividende :	Le dividende distribué aux associés est modéré suivant les règles CNC. <sup>1</sup>
Droits attachés aux parts :	Chaque coopérateur a droit à une voix, quel que soit le nombre de parts dont il est détenteur.
Modalités de composition du conseil d'administration :	La société est administrée par un Conseil d'administration composé de minimum 3 administrateurs(trices) et de maximum 7 administrateurs(trices).  Tous les administrateurs(trices) sont nommés sur recommandation du comité de pilotage, composés des fondateurs. La majorité des administrateurs doivent être des coopérateurs de catégorie A.  Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans, renouvelable un nombre indéfini de fois.
Valeur comptable de la part au 31/12/2021	222,24 EUR

<sup>1</sup> CNC : Conseil National de la Coopérative. "Le dividende octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6 pour cent de la valeur nominale (=montant investi) des parts sociales après retenue du précomptero bilier."

### 3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	souscription
Montant de l'offre :	100 000,00 EUR
Nombre d'actions offertes :	400
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	20 parts soit 5 000,00 EUR
Destinataire de l'offre :	Investisseur retail sur le territoire belge
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	Investissement dans installations et équipements dans les nouveaux locaux de la brasserie
Période de l'offre :	Indéterminée. Une clôture anticipée est possible quand le montant visé est atteint
Allocation en cas de sursouscription :	Remboursement des derniers arrivés

### 4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)		
Brasserie coopérative et participative dont l'ambition est de redévelopper une activité brassicole sur le site de l'ancienne brasserie à Mont-St-Guibert. La brasserie entend favoriser l'économie circulaire et locale en partant des fournisseurs jusqu'à la vente en passant par la production sur le site même.		
Chiffres-clés de l'émetteur :		
		Année 2021 (en €)
Bilan	Fonds propres	369.357 €
	Endettement	26 035 €
Compte de résultat	Total des recettes	126.243 €
	Total des coûts	112.759 €
	Amortissements	37.034 €
	Résultat net	6.044 €

### 5. Risques de l'investissement

Risque de crédit : Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle	Le ratio de solvabilité est de 83 % au 31/12/2021.
--	--

générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.	
Risque de perte de la totalité du capital investi :	Oui.
Risque de liquidité : <i>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</i>	Le ratio de liquidité est de 8,36 au 31/12/2021.
Possibilités de remboursement :	L'article 16 des statuts précise que le remboursement des parts aura lieu dans un délai de 6 mois prenant cours à la date de démission ou de l'exclusion. Si le remboursement devait réduire le capital social à un montant inférieur à la part fixe du capital, ce remboursement serait postposé jusqu'au moment où les conditions le permettront, sans intérêt jusqu'alors. Les délais prévus ci-avant peuvent être réduits ou prolongés par le Conseil d'administration en tenant compte des liquidités disponibles afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de la coopérative.
Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Néant. Le conseil d'administration agit en toute indépendance et en toute transparence.
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Faible. Comme dans toute entreprise, le risque commercial existe toujours mais à l'heure actuelle toute la production est vendue sans difficulté.
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Obtention du prêt auprès de Credal et de la subvention Brasero
Date prévue du break-even	Fin 2023. Les locaux définitifs seront disponibles au 1 <sup>er</sup> trimestre 2023. En attendant, la production a été externalisée pour l'année 2022 afin de maintenir la production à un niveau suffisant pour couvrir les coûts

Merci de consulter le plan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

## 6. Frais

Néant

## 7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2022, exercice d'impôts 2023, le montant de l'exonération s'élève à 800€.1
Autres (tax shelter, etc.) :	néant

## 8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à [cooperateur@brasserieidelorne.be](mailto:cooperateur@brasserieidelorne.be)

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)).

Quel produit d'épargne et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: [www.wikifin.be](http://www.wikifin.be).

Conformément à la réglementation en vigueur, la présente fiche d'information ne devait pas être approuvée préalablement par la FSMA.

Toute décision d'acheter le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif de tous les documents pertinents contenant des informations contractuelles ou précontractuelles.

Cette fiche d'information est correcte à la date du 29/11/2022

Brasserie Coopérative et Participative de l'Orne SCRL FS  
Siège social : Grand Rue, 38 à 1435 Mont-Saint-Guibert

Tél : 0479 981848

E-mail : [contact@brasserieidelorne.be](mailto:contact@brasserieidelorne.be)

[www.brasserieidelorne.be](http://www.brasserieidelorne.be)

TVA BE0699.677.133

IBAN BE62 7512 0930 8761

---

1 Voir l'avis relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus. — Exercice d'imposition 2019, Moniteur belge du 26janvier 2018 p.6591.